Nations Unies A/HRC/FMI/2019/1



Distr. générale 18 septembre 2019

Français

Original: anglais

Conseil des droits de l'homme Forum sur les questions relatives aux minorités Douzième session 28 et 29 novembre 2019 Point 1 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- 2. Les droits de l'homme et l'éducation dans les langues minoritaires.
- 3. Objectifs de politique publique pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues.
- 4. Pratiques efficaces pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues.
- La langue, l'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles issues de minorités.
- Conclusions.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Lieu de la session

Conformément aux résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme, la douzième session du Forum sur les questions relatives aux minorités se tiendra les 28 et 29 novembre 2019, au Palais des Nations à Genève, salle XX.

Les participants au Forum seront saisis, pour examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe contient un programme de travail provisoire pour la session.

Séance d'ouverture

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session par une déclaration, qui sera suivie de celles de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités et du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités.

GE.19-15967 (F) 011019 011019





Documents

Les documents de la session pourront être consultés sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Minority/Pages/Session12.aspx).

Débats

Au cours de la session, qui durera deux jours, les participants seront conviés à quatre réunions-débats sur le thème général « L'éducation, la langue et les droits de l'homme des minorités ». Chaque réunion-débat s'ouvrira sur de brèves interventions d'un certain nombre d'experts et sera conduite par un animateur, l'objectif étant d'aboutir à des recommandations concrètes. Des recommandations émanant de trois forums régionaux (Afrique et Moyen-Orient; Asie et Pacifique; et Europe) organisés en 2019 dans le cadre du mandat du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités seront également examinées afin que davantage de contributions et vues régionales soient prises en compte à la douzième session du Forum.

Les participants seront invités à s'exprimer, à répondre aux questions de l'animateur et à proposer des recommandations susceptibles de figurer dans le document final que le Rapporteur spécial présentera au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-troisième session, en mars 2020.

2. Les droits de l'homme et l'éducation dans les langues minoritaires

L'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de celles-ci revêtent une importance cruciale pour de nombreuses minorités dans le monde. Plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme traitent de la question, mais il faudrait encore étudier la relation qui existe entre les obligations en matière de droits de l'homme et l'utilisation des langues minoritaires dans le système éducatif. Les participants discuteront des droits consacrés dans les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme qui portent sur l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de celles-ci.

La perte de diversité linguistique est une perte pour le patrimoine de l'humanité. Le respect de la diversité linguistique est ce qui caractérise une société inclusive et l'un des outils clefs pour combattre l'intolérance et le racisme. L'éducation inclusive est également étroitement liée aux obligations en matière de droits de l'homme en ce sens qu'elle implique des possibilités d'apprentissage égales pour tous, y compris les locuteurs de langues minoritaires, sans discrimination aucune. Les participants examineront les avantages de l'éducation dans les langues minoritaires et ceux de l'acquisition d'une bonne maîtrise de langues officielles et d'autres langues. Ils établiront des comparaisons et envisageront la question sous l'angle des droits de l'homme, y compris dans le contexte du droit à l'éducation pour tous, point particulièrement important pour les enfants issus de minorités, qui peinent souvent à accéder à un enseignement de qualité et qui sont nombreux à abandonner l'école lorsque l'enseignement n'y est pas dispensé dans leur langue.

Ils examineront les effets positifs de l'éducation dans les langues minoritaires et de l'enseignement de ces langues, notamment leur contribution à l'émancipation des personnes, en particulier à la participation effective des personnes appartenant à des minorités à la vie publique. Ils s'intéresseront aux besoins et aux préférences des minorités en ce qui concerne les approches pédagogiques, ainsi qu'aux méthodes d'éducation dans les langues minoritaires et d'enseignement de ces langues.

3. Objectifs de politique publique pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues

Les participants examineront comment les politiques publiques devraient contribuer à la mise en œuvre effective des droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités pour ce qui est de l'utilisation de leurs langues dans l'enseignement. Ils débattront de la nécessité de favoriser cet enseignement afin de préserver et de promouvoir les langues et les identités minoritaires. Les participants étudieront les meilleurs moyens de mettre en œuvre l'objectif de développement durable 4, qui vise à assurer à tous une

2 GE.19-15967

éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Ils envisageront la question de l'éducation dans les langues minoritaires sous l'angle du développement social et de la cohésion sociale, et de l'avènement de sociétés plus inclusives et tolérantes.

Les participants montreront combien il importe de bien comprendre les besoins éducatifs des minorités et d'y répondre afin de promouvoir la diversité sociale et, partant, de réduire les tensions interethniques et de prévenir les conflits.

Outre des mesures législatives, institutionnelles et gouvernementales, il est essentiel que des ressources suffisantes soient allouées et des approches efficaces adoptées en faveur de l'éducation dans les langues minoritaires et de l'enseignement de ces langues. Les participants débattront de l'utilisation et de la gestion efficaces et non discriminatoires des ressources, y compris par les communautés minoritaires elles-mêmes, en tant qu'élément important de la promotion des droits susmentionnés des personnes appartenant à des minorités. Ils discuteront de l'importance de la coopération et de l'assistance internationales et régionales pour la réalisation de cet objectif.

4. Pratiques efficaces pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues

Outre les considérations liées aux droits de l'homme ou à l'intérêt public, il est essentiel de garder à l'esprit la valeur pédagogique et l'importance de l'éducation dans les langues minoritaires, ainsi que l'effet qu'elle peut avoir sur les résultats scolaires des enfants issus de minorités, ainsi que sur leurs interactions avec d'autres membres de la société. Les participants s'intéresseront aux approches et aux méthodes pédagogiques inclusives, notamment pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues. Ils passeront en revue les différents types d'établissements qui offrent une instruction dans les langues minoritaires et un enseignement de ces langues.

Les participants feront part de leurs expériences s'agissant des possibilités offertes aux membres des minorités linguistiques d'être scolarisés dans leur langue et de bénéficier d'un enseignement de celle-ci. Ils examineront les pratiques efficaces concernant l'inclusion des langues minoritaires dans les programmes scolaires nationaux, comme la possibilité pour des personnes appartenant à d'autres communautés linguistiques de découvrir des langues minoritaires. Ils aborderont d'autres questions, notamment la participation effective des minorités à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes éducatifs, et les pratiques relatives aux activités et aux échanges interculturels avec différents groupes linguistiques dans les structures d'enseignement ou en dehors.

Les participants seront invités à réfléchir aux liens entre l'éducation dans une langue minoritaire et l'enseignement de cette langue d'une part et l'apprentissage d'une langue majoritaire, nationale ou officielle d'autre part.

5. La langue, l'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles issues de minorités

Les participants examineront les effets qu'a l'enseignement dans les langues minoritaires sur l'accès à l'éducation et à des perspectives des femmes et des filles issues de minorités, qui se heurtent souvent à des formes multiples et croisées de discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique, la religion et la langue. Ces femmes et filles rencontrent beaucoup plus d'obstacles que les autres pour avoir à l'accès à l'éducation et affichent un taux démesuré d'abandon scolaire.

Les obstacles à l'éducation sont des freins au progrès et à l'autonomisation. L'éducation dans leur langue et l'enseignement de celle-ci contribue souvent à garantir un meilleur accès des femmes et des filles issues de minorités à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage. La langue est également un outil important pour garantir la réalisation des droits de l'homme et l'accessibilité des services, y compris les soins de santé et les services sociaux qui, dans certains cas, sont particulièrement essentiels pour les femmes et les filles. Les participants insisteront sur ces points et discuteront des moyens de remédier plus efficacement aux problèmes qui se posent dans ce domaine.

GE.19-15967 3

Ils discuteront aussi de l'importance de l'inclusion et de la participation effective des femmes et des filles issues de minorités à l'élaboration de politiques et stratégies relatives à l'éducation dans leur langue et à l'enseignement de celle-ci, et partageront de bonnes pratiques en la matière.

6. Conclusions

Les participants s'appuieront sur les résultats de ces deux journées de débat pour réfléchir aux meilleurs moyens d'aborder la question de l'éducation dans les langues minoritaires et de l'enseignement de ces langues dans le cadre de la promotion et de la protection, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

Ils seront invités à retenir et à préciser un certain nombre des recommandations qui auront été faites au titre de chaque point du présent ordre du jour par les États, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile qui œuvrent à la promotion et à la réalisation des droits des personnes appartenant à des minorités en ce qui concerne l'éducation dans leur langue et l'enseignement de celle-ci.

Le Président du Forum et le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités présenteront leurs conclusions et avanceront notamment des propositions quant à la suite à donner aux travaux du Forum.

4 GE.19-15967

Annexe

Programme de travail

Date/heure	Point de l'ordre du jour	Programme
Jeudi 28 novembre 2019		
10 heures-13 heures	1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	Ouverture du Forum sur les questions relatives aux minorités
		 Allocution de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme
		• Observations de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
		Observations du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités
		Observations du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités
	2. Les droits de l'homme et l'éducation dans les langues minoritaires	
15 heures-18 heures	3. Objectifs de politique publique pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues	
Vendredi 29 novembre 2019		
10 heures-13 heures	4. Pratiques efficaces pour l'éducation dans les langues minoritaires et l'enseignement de ces langues	
15 heures-18 heures	5. La langue, l'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles issues de minorités	
	6. Conclusions	

GE.19-15967 5